

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Décision n° 12-745 du 14 septembre 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidat(e)s admis(es) au concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie

NOR : DEVD1234529S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 relatif aux modalités du concours externe de recrutement des ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours commun externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'État, d'élèves ingénieur(e)s des travaux géographiques et cartographiques de l'État, d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie et d'élèves ingénieurs de l'industrie et des mines,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclaré(e)s admis au concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie les candidat(e)s dont les noms suivent :

1. Oliver GUILLET.
2. Adrien COLOMB.
3. Éric HANG.
4. Pauline JAUNET.
5. Léo PFITZNER.
6. Emmanuel RIGGI-CARROLO.
7. Tarik KRIAT.

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 14 septembre 2012.

Pour le président-directeur général et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELETANG